



centro ricerca-sviluppo
laboratório prove setrore legno-arredo

CATAS S.p.A.
C.F. - P.IVA:
IT01818850305
Reg. Impr. Ud 20663
RJE.A.Ud 198012
Cap.Soc: €842.850 i.v.

Siège: Via Antica, 24/3
1 - 33048 S. Giovanni al Natisone UD
Tel. 0432.747211 r.a.
Fax 0432.747250
http://www.catas.com
e-mail: lab@catas.com

Filiale:
Via Braille, 5
I - 20035 Lissone MI
Tel. 039.464567
Fax 039 464565
e-mail: lissone@catas.com

RAPPORT D'ESSAI N° 132647 / 1 du 06-03-2012

Date de réception de l'échantillon : 29/09/11
Exécution de l'essai : 29/09/11
Emission du rapport : 06/03/12
Nom de l'échantillon : Bois résineux thermique 215 °C

Rapport technique

Durabilité naturelle du bois à l'égard des champignons basidiomycota UNI CENT/TS 15083-1:2005

Type d'essence :	pin Nordmann traité thermiquement
Origine, méthode de séchage et stockage du bois :	données inconnues
Caractéristiques visuelles du bois :	sans objet
Sélection de l'échantillon :	effectuée par le demandeur
Densité du bois :	588 kg/m ³
Plants de référence ligneux :	Pinus sylvestris (aubier)
Méthode de vieillissement appliquée :	néant
Mode de stérilisation :	rayonnement gamma
Types et souches de champignon utilisés :	Coniophora puteana DSM 3085 Poria placenta DSM 3088
Durée de l'exposition aux champignons :	du 27/10/2011 au 27/02/2012 compris
Perte de masse des plants de référence ligneux :	voir aperçu 1
Teneur en humidité du plant ligneux testé :	voir aperçu 2
Perte de masse du plant ligneux testé :	voir aperçu 3
Classe de durabilité octroyée selon cette norme :	2, durable
Non-conformité de la méthode :	l'essai a été exécuté sur du bois traité ; la sélection de l'échantillon a été effectuée par le demandeur
Exécutant de l'essai :	Alessia Matellon

Note : l'interprétation de ce rapport d'essai et les conclusions pratiques qui peuvent en être tirées exigent des connaissances spécialisées du bois.

Le document en format PDF a été pourvu de la signature et de l'horodatage numériques selon la loi sur la gestion numérique (décrets italiens n°s 82 et 159), l'arrêté CNIPA1 4/2005 de février 2005 et le règlement Adobe-Cnipa de février 2006.

Le directeur
Dott. Andrea Giavon

Le nom et la description éventuelle de l'échantillon ont été fournis par le client; CATAS n'a pas pour tâche d'en contrôler l'exactitude. Ce rapport d'essai se rapporte exclusivement à l'échantillon testé. Aucune addition, suppression ou modification n'est autorisée. Ce rapport d'essai doit être reproduit dans sa totalité. Sauf indication contraire, l'échantillon a été exécuté par le donneur d'ordre.

¹CNIPA : Centro Nazionale per l'Informatica nella Pubblica Amministrazione = Centre national pour l'Informatique dans l'Administration publique.